



Refus de garantie sur matériel défectueux

Par **Patrick POLBOS**, le **21/05/2010 à 23:31**

Bonjour, j'ai acheté des éclairages de type LED de deux modèles différents sur un site français en ligne. Le vendeur m'a fourni un des deux modèles qui était différent de celui qu'il m'avait initialement fourni pour mes tests. Après de nombreuses discussions, il m'a fourni, à ma demande, les spécifications des LED incriminées et j'ai accepté la vente. Rapidement ce second modèle s'est avéré défectueux (15 pièces ont lâché en 1 mois sur 40) alors que le premier modèle précédemment testé fonctionne parfaitement. Le vendeur refuse maintenant de m'assurer une garantie en se retranchant derrière le non respect de spécifications dont il ne m'a jamais parlé puis en indiquant que selon ses conditions de vente le matériel n'est pas garanti. Je pensais que les vendeurs français avaient l'obligation de garantir du matériel neuf ! De plus, j'estime que ces LED présentent un vice caché au regard de leur taux de défectuosité. Merci de m'indiquer ce que je peux faire comme type d'action (Dossier à un juge de proximité, passer par un tribunal...) et comment engager cette démarche. N'avance merci à tous et votre aide